

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/204 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/77	

Nombres de membres :
En exercice : 124
Présents : 73
Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)
POUR : 80 (100 %)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 03/10/2018
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

OBJET : ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE SUD ARDENNES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et notamment sa compétence Schéma de Cohérence Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/500 du 30/08/2018 portant création d'un SCOT Sud Ardennes ;

Vu la délibération n°DC2016/112 du Conseil communautaire en date du 14/12/16 décidant d'adhérer au syndicat mixte SUD ARDENNES et approuvant ses statuts ;

Considérant que ce syndicat sera composé des Communautés de communes des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethémois, chacune étant représentée par 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des membres représentants de l'Argonne Ardennaise au sein du syndicat mixte Sud Ardennes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ELIT les représentants suivants pour siéger au sein du syndicat mixte Sud Ardennes

Titulaires	Suppléants
DUGARD Yann	BOIZET Guy
MALVAUX André	FLEURY Vincent
PIERROT Chantal	GODART Olivier
SIGNORET Francis	MERCIER Agnès
SINGLIT Benoit	PAYEN Françoise

- PREND NOTE que l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte SUD ARDENNES sera pris prochainement
- CHARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.


Le Président,
Francis SIGNORET